



Imputation des travaux sur le revenu foncier

Par **berhmann**, le **19/12/2017** à **22:40**

Bonjour,

Je souhaite rénover un bâtiment d'habitation, et pouvoir imputer les travaux sur le revenu foncier et bénéficier du taux réduit de TVA. J'ai consulté de la documentation et vu que c'est conditionné par l'ampleur des travaux et la distinction travaux d'entretien et de reconstruction.

Si cette distinction semble bien cadrée pour la TVA, elle semble plutôt floue pour l'impôt foncier.

L'administration utilise t elle les mêmes critères ou bien des critères autonomes.

Merci d'avance pour vos avis.